



Arrêté portant ouverture de l'examen pour l'obtention du
certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
(CAPPEI)

Académie de Créteil
Session 2019

Le Directeur du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-4 à D 222-7 et D 222-31 à D 222-33 du code de l'éducation.

Vu le décret n°2017-180 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

Vu le décret n°2017-026 du 14 février 2017.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}. La session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive est organisée selon les modalités suivantes :

- une phase de préinscription biélectronique suivie d'une phase de confirmation d'inscription au moyen d'un dossier papier ;
- des périodes organisées sur deux périodes :
 - periode 1 : de mai 2019 à juin 2019
 - periode 2 : d'octobre 2019 à décembre 2019
- un jury final d'évaluation en janvier 2020.

Article 2 : Les préinscriptions sont enregistrées uniquement par Internet du jeudi 31 janvier au mercredi 20 février 2019 (inclus), sur le site : <http://www.creteil.academoi.fr>

Article 3 : À l'issue de la période de préinscription, le service interacadémique des examens et concours adresse à chaque candidat un dossier papier de confirmation d'inscription. Ce dossier est dû retourner complété et signé accompagné des pièces justificatives pour le 15 mars 2019 au plus tard à l'adresse ci-dessous :

SEC - Mission des Examens
Bureau DEC 3 - CAPPEI Créteil
7 rue Ernest Renan
94749 Arrouville Cedex

Article 4 : Pour l'exercice 2, le dossier portant sur la pratique professionnelle est :

- noté transmis en quatre exemplaires à plus tard le 19 avril 2019 cachet de la poste faisant foi par courrier postal en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :



1, rue Ernest Renan - 94749 Arrouville Cedex - tél : 01 83 58 41 23 30 - fax : 01 83 58 41 25 17
www.academie-creteil.fr



REGLEMENTATION, INSCRIPTIONS, INFORMATION ET PREPARATION

CAPPEI CRETEIL 2019 - Arrêté d'ouverture

1 document

Publié le

23 janvier 2019

Liste des documents

- [Arrete_d_ouverture_CAPPEI_Creteil.pdf](#) (.PDF, 71Ko)

[Télécharger](#)

